

# Port du masque à l'école. La sénatrice écrit au Premier ministre

La sénatrice de l'Eure Kristina Pluchet (LR) a signé avec quatorze de ses collègues un courrier pour réclamer la suppression du masque dans les établissements scolaires.

Depuis le retour des vacances d'hiver, les enfants ne sont plus soumis au port du masque dans la cour de récréation. Pour Kristina Pluchet, sénatrice LR de l'Eure et quatorze de ses collègues du Palais du Luxembourg, ce n'est pas encore suffisant. « **Nous ne pouvons que saluer cette avancée, tout en nous interrogeant sur les raisons qui justifient le décalage des mesures concernant les enfants avec celles appliquées aux adultes, qui ne sont plus soumis au port du masque à l'extérieur depuis le 2 février** ».

Dans un courrier adressé au Premier ministre Jean Castex, les signataires justifient la fin du port du masque dans les écoles. « **Un collectif national d'orthophonistes vient à nouveau d'alerter le ministre de l'Éducation et de demander le retrait définitif du masque à l'école à l'instar de nos voisins belges, anglais, alors même que d'autres petits Européens du primaire ont été démasqués depuis longtemps** ».

Et de poursuivre : « **Le 8 février, lors de son audition par la commission d'enquête sur l'adéquation du passe vaccinal, le Dr Desbiolles, médecin de santé publique et épidémiologiste, affirmait que le port du masque à l'école primaire ne reposait sur aucun rationnel scientifique prouvé. Aux États-Unis, des immunologistes pédiatriques, pourtant favorables au masque en début de crise, estiment qu'il importe désormais d'inverser la charge de la preuve : ceux qui recommandent de masquer les enfants doivent démontrer de façon convaincante un avantage significatif, alors même qu'il existe des préjudices émotionnels et éducatifs** ».

Au regard des nombreux effets délétères constatés et signalés par les professionnels, ils somment le Premier ministre à faire la preuve de la nécessité du maintien du port du masque dans les établissements scolaires et de son innocuité sur le long terme pour continuer à l'imposer.

Pas « des adultes miniatures »

« **L'enfant est un être en développement et non un adulte en miniature, aussi bien pour ses besoins primordiaux, que pour ses risques par rapport à la maladie de le Covid-19.** »

Selon eux, de très nombreux enfants ont pu s'immuniser de manière efficace tandis que les adultes ont accès à des moyens de protection. « **Il serait indigne pour notre société et inédit de faire peser sur le développement des enfants la charge de la protection des générations plus âgées. Comme il serait indigne politiquement d'utiliser les mesures imposées aux enfants pour rassurer les classes d'âge à risque sans les contraindre** ».

Le port du masque prolongé pourrait engendrer des perturbations entraînant des difficultés de concentration et d'attention. « **Tous ces signalements ne peuvent être ignorés plus longtemps sous le seul argument de la nécessité de maîtrise de l'épidémie. Ils doivent être évalués avec précision, en vie réelle, avant que leurs conséquences ne soient éventuellement irréversibles, et en particulier chez les publics les plus fragiles** ».

Et les sénateurs de conclure : « **Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de faire de la protection du développement des enfants une priorité de politique publique, comme l'assure le Préambule de la Constitution de 1946 dans son article 10, et de retirer sans attendre le masque à l'école, sauf à faire la preuve de son absolue nécessité, reposant sur des études en vie réelle, contextualisée avec les autres maladies pédiatriques et après appréciation circonstanciée pluridisciplinaire de son retentissement sur le développement de l'enfant** ».



Kristina Pluchet, sénatrice LR de l'Eure.